

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2016

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 24 juin 2016

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 14 juin 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-56

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET
ADHESION AU NOUVEAU PLAN
DE DEPLACEMENTS INTER
ENTREPRISES DU PLATEAU
NORD

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE (par proc. à Mme WEBANCK), M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI (par proc. à Mme CRESPIY), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PATUREL), M. PETIT, Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme GOYER), Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), Mme CARLE, Mme BAJARD (par proc. à M. DUREL), M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN

Était absent : /

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : R. THEVENOT

Les Plans de Déplacements Entreprises (P.D.E.) et Plans de Déplacements Inter Entreprises (P.D.I.E.) s'inscrivent dans le cadre législatif et réglementaire de la Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996 qui institue l'obligation, pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants, de mettre en œuvre des Plans de déplacements urbains (P.D.U.).

Les orientations d'un Plan de Déplacement Urbain portent sur la diminution du trafic automobile, le développement des transports collectifs, l'organisation du stationnement et « l'encouragement pour les entreprises et les collectivités publiques à établir un plan de mobilité et à favoriser le transport de leur personnel notamment par l'utilisation des transports en commun et du covoiturage ».

L'association des entreprises du Plateau Nord P.E.RI.CA., avec l'adhésion et le soutien financier de la Ville de Caluire et Cuire, avait engagé en 2005 une réflexion sur la problématique des transports et sur le mode de déplacement des salariés des entreprises présentes sur son territoire. Le P.D.I.E. était alors lancé et il fut le premier de l'agglomération adopté en 2007. Il engageait 11 entreprises représentant environ 1500 salariés.

Depuis, la démarche s'est essouffée et de nouveaux modes de transport alternatifs à la voiture solo ont fait leur apparition.

La Ville, pour sa part, a poursuivi ses efforts en la matière. Une première convention tripartite Ville de Caluire et Cuire / Sytral / Keolis a été signée en 2010, après avis favorable du Conseil Municipal, par délibération n° 2009-200 du 14 décembre 2009, permettant aux agents de bénéficier d'une prise en charge de la collectivité à hauteur de 50 % sur le tarif des abonnements pour les déplacements effectués en transports publics de voyageurs, unique ou combiné (train, car, bus) et de services publics de location de vélos. Cette convention a été reconduite en décembre 2015, par délibération du Conseil Municipal n° 2015-37 du 16 mars 2015.

La Ville conduit ainsi une démarche citoyenne, respectueuse de l'environnement et du développement durable en permettant à ses agents de donner l'exemple.

L'association Cap Nord porte depuis le 1^{er} janvier 2014 la mission de l'animation du développement économique du Plateau Nord, notamment au travers du poste de développeur économique de la Métropole de Lyon.

En 2016, en s'appuyant sur les compétences de celui-ci et sur la mission Temps et services innovants de la Métropole, l'association souhaite relancer, en partenariat avec les acteurs économiques locaux (villes, association d'entreprises P.E.RI.CA., CCI), la démarche mobilité du territoire, en réactivant le P.D.I.E.

Elle propose à la Ville d'engager une action globale donnant lieu à enquête et traitement des données au sein de la collectivité, alimentant un diagnostic inter-entreprises sur le territoire du Plateau Nord et se traduisant par un plan d'actions collectif.

L'action consistera à :

- Réaliser anonymement une enquête mobilité auprès des agents,
- Réaliser une enquête sur les pratiques de la collectivité liées à la mobilité,
- Collecter les données,
- Remettre les données brutes à l'employeur,
- Transmettre le document final présentant le diagnostic Plan de Déplacement Inter-Entreprises,
- Communiquer sur l'action et les adhérents du PDIE.

L'action PDIE est prise en charge à part égale par des financements publics de la Métropole de Lyon et par les financements des entreprises ou collectivités participantes. Elle sera réalisée au cours du second semestre 2016.

Les résultats de l'étude seront propriété de la Ville qui pourra en disposer et les exploiter comme elle l'entend.

La réalisation de cette prestation fera l'objet d'une facturation par l'association Cap Nord pour un montant correspondant à 2 € TTC par agent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- APPROUVE

le principe d'adhésion au plan d'actions proposé par l'association CAP NORD, dans le cadre d'un nouveau Plan de Déplacements Inter Entreprises,

- **APPROUVE**

les termes de la convention ci-jointe,

- **AUTORISE**

Monsieur le Député-Maire à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 24 juin 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET